



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Université
d'ORLÉANS

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 10 mars 2025

PV du CFVU relu et validé par :

DGSA : Mme Caroline Lorient

Vice-Président CFVU : M. Sébastien Ringuedé

A faire valider lors de la séance du : lundi 7 avril 2025

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>		X	Mme IKOKO Jacquel
Monsieur	BENSAID Abdelkrim	X		
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X		
Madame <i>Monsieur</i>	COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire) <i>GUILLONEAU Hugo (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno	X		
Monsieur <i>Madame</i>	DUBOIS Madourame (Titulaire) <i>GUEYE Binta (Suppléante)</i>		X	
Madame	ETEVEZ Laure	X		
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle		X	
Monsieur	GUILLOT-HANSMETZGER Mathéo (Titulaire) <i>Poste vacant (Suppléant)</i>		X	
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	X		
Madame <i>Madame</i>	IKOKO Jacquel (Titulaire) <i>LEBRIZE Lison (Suppléante)</i>	X		
Madame	INGARAO Aurore	X		
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Madame</i>	LECLERCQ Vincent (Titulaire) <i>ALAMELOU Emma (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	LEFORT Hugo (Titulaire) <i>PAULY Hugo (Suppléant)</i>	X		
Madame	LEPEINTRE Angélique	X		
Madame	LOTH Karine	X Arrivée à 14h57		Mme BEGUIN-VINCENT Geneviève
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent	X		
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Madame</i>	MERMILLOD Sébastien (Titulaire) <i>VANG Elisabeth (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie		X	
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Madame	PELLATI Annick	X		
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle		X	M. ONNEE Stéphane

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>	X		
Madame	RENAUD Juliette	X		
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	SIEGWALD Solange		X	
Monsieur <i>Madame</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>QUINTAINE Manon (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	ZONGO Abdoul-Aziz (Titulaire) <i>OUCHQIR Rim (Suppléante)</i>		X	Mme IKOKO Jacquel

Art 27 des statuts de l'université (CAC) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	40	20	14

En début de séance : Nombre de présents : 26 / Procurations : 4 / Total votants : 31.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Valérie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE
- Mme Carine SALLIOT, PU-PH et Vice-présidente médecine
- M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur DOIP

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h02 en suggérant un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

En l'absence de question, le Vice-président CFVU propose de débiter la séance à titre exceptionnel par le point 6 de l'ordre du jour afin de libérer Mme Salliot Carine, qui est contrainte par ses obligations professionnelles au CHU.

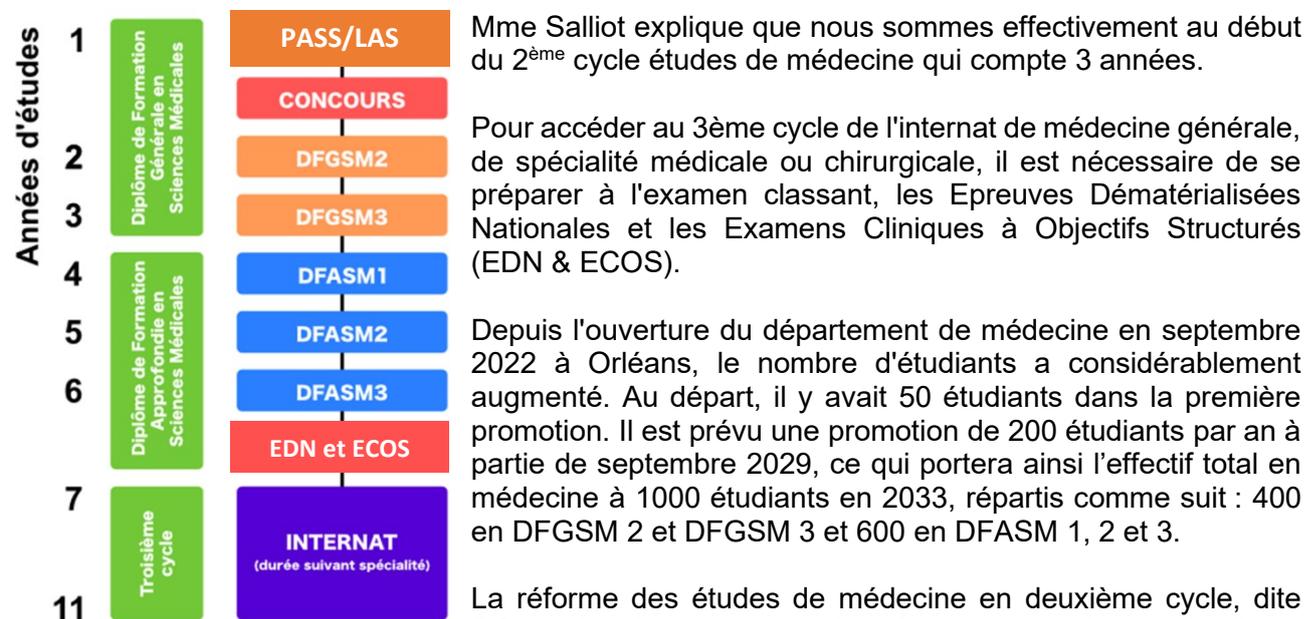
6. [Avis] Dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle des études de médecine.

Le Vice-président débute en rappelant la création d'un département des formations médicales au sein de notre établissement. Il y a 2 ans, le 1^{er} cycle a été mis en place : mise en place du DFGSM 2 (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales) à la rentrée 2023, puis du DFGSM 2 et DFGSM 3 à la rentrée 2024.

Le DFGSM 2 correspond à la deuxième année du premier cycle des études de médecine. Il fait suite à une première année effectuée dans le cadre du PASS ou des LAS. Le DFGSM 3 constitue quant à lui la troisième et dernière année de ce cycle.

Il est crucial de mettre en place le 2^{ème} cycle à partir de la rentrée prochaine. Cela passe par une procédure d'accréditation, le dossier a été transmis au préalable pour information, celui-ci n'est pas soumis au vote. Il revient à la CFVU, d'examiner la maquette de formation et de vérifier sa bonne construction pédagogique.

Le Vice-président invite Mme Carine Salliot, Professeur Universitaire-Praticien Hospitalier et Vice-présidente médecine, à présenter ce point.



à utiliser leurs connaissances autour du raisonnement clinique et d'utiliser ces connaissances et ces raisonnements cliniques pour acquérir des compétences. L'arrêté pédagogique précise l'existence connaissances hiérarchisées organisées autour de 367 items et de 12 UE transversaux ainsi que 365 situation clinique de départ classées en 5 grandes familles.

Ces connaissances sont évaluées par une docimologie particulière lors des EDN (Epreuves Dématérialisées Nationales) et des ECOS (Examens Cliniques Objectifs et Structurés).

Mme Carine Salliot présente l'ensemble de l'équipe pédagogique (responsable pédagogique, Médecins, responsable de stage et garde, groupe de travail parcours, ECOS ...).

Ensuite, elle présente les maquettes d'enseignements en détaillant la répartition des ECTS et les modalités d'examens.

→ [Les maquettes sont jointes en annexe](#)

Le vice-président souligne que le cadre réglementaire des études de santé, que nous devons absolument suivre, en particulier pour la médecine et la kinésithérapie, est beaucoup plus stricte que celui des formations universitaires classiques telles que la Licence ou le Master.

Mme Baysal :

Les cours du 1er trimestre en DFASM1, le module pneumologie, sera-t-il uniquement dispensé en distanciel ?

Mme Salliot :

C'est le seul module qui se déroulera en distanciel et il sera assuré par un collègue de Tours, le Pr Marchand, Pneumologue. Actuellement, nous n'avons pas d'hospitalier universitaire en pneumologie Orléanais. Des collègues Tourangeaux interviendront en présentiel de façon ponctuelle sur d'autres modules comme l'ORL, par exemple...

Le Vice-président rappelle que nous sommes accompagnés par l'université de Tours dans l'organisation de la mise en place de la Faculté de Médecine, des postes ont été attribués à l'université de Tours cet effet.

A ce jour, les Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers (PU-PH) et Maîtres de Conférences Universitaires – Praticiens Hospitaliers (MCU-PH) sont au nombre de 12 à Orléans contre 130 à Tours. L'objectif à long terme est de constituer une équipe solide et performante pour encadrer nos étudiants.

La maquette complète sera soumise au Ministère de l'enseignement et de la Recherche (MESR) pour validation et pour une ouverture à partir de la prochaine rentrée universitaire.

M. Onnée :

Y-a-t'il une offre d'Unités d'Enseignements Libres (UEL) établie pour le 2nd cycle et peut-on y être associé avec d'autres collègues ?

Mme Salliot :

L'offre d'UEL a été enrichie, au 2nd cycle on retrouve 18 UEL qui seront proposées aux étudiants notamment en Recherche, SHS, préparation des EDN & ECOS... Certaines sont communes aux 2 cycles et d'autres spécifiques à un cycle.

M. Bartout :

Il y a-t-il des ECTS attribués en sixième année ?

Mme Salliot :

Oui, 28 ECTS sont répartis principalement sur les stages et sur 2 modules : un module SHS et un module numérique en santé qui sera proposé en distanciel en distanciel.

Le Vice-président indique qu'il y a une petite subtilité dans un deuxième cycle de médecine : s'il correspond à 120 ECTS, comme tous les deuxièmes cycles, il s'effectue en 3 ans avec des enseignements principalement concentrés sur les deux premières années du cycle.

Mme Baysal :

Les étudiants de DFGSM 2 et 3 interrogent sur la validation des UEL de Recherche, qui permettent d'obtenir une équivalence au Master Recherche mais qui ne permettent pas d'obtenir la validation des 40 points alors que l'université de Tours attribue ces points.

Mme Salliot :

Les 40 points que donne l'obtention d'un master 1, c'est hors cursus de médecine. Les UEL que vous pouvez suivre vous donneront l'équivalence d'un master 1 sauf que ces UEL auront été suivies dans votre cursus de médecine. Vous ne pouvez donc pas prétendre aux 40 points. Certes Tours

semble la faire mais pour nous, ils sont en dehors des textes et nous ne suivrons pas cette voie. Une réflexion est actuellement à l'œuvre et nous envisageons la mise en place d'un double cursus.

M. Carbonnelle :

Lors du tirage au sort des parcours par le Centre National de Gestion (CNG) pour la validation des EDN, nous ne prendrons pas le risque de la perte de 40 points la veille des examens sous prétexte que nous n'avons pas suivi la réglementation.

Mme Salliot :

Afin de garantir une bonne compréhension de la réglementation, nous avons consulté d'autres UFR. Nous sommes d'accord sur le fait qu'obtenir une équivalence de Master 1 grâce aux UEL et au stage ne donne pas droit aux 40 points parcours.

Mme Raymond :

La liste des UEL présente une répartition en semestre et non en trimestre, contrairement aux autres enseignements.

Mme Salliot :

À la suite de l'organisation des stages mutualisée à l'échelle de la région Centre Val de Loire. Nous avons dû nous adapter à ce fonctionnement en proposant le 1^{er} cycle de médecine en semestre et le 2^{ème} cycle de médecine en trimestre, on facilite également la mutualisation des UEL.

M. Miguel :

Le module numérique en santé est proposé en distanciel, sera-t-il pris en charge par l'université de Tours ?

Mme Salliot :

Il s'agit d'une formation régionale proposée par le collégium santé qui concerne les étudiants de 3^{ème} année, mais qui est obligatoire pour les étudiants du 1^{er} cycle à partir de cette année.

Le Vice-président soumet au vote les maquettes de formation du dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle de médecine :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	4
Total :	30

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Vote de la Commission : Les maquettes de formation du dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle de médecine sont approuvées à l'unanimité des votants.

1. [Information] Présentation de l'offre de formation de l'Université d'Orléans.

Le Vice-président présente l'offre de formation de l'établissement. Il est fréquent que les étudiants et les enseignants se cantonnent à leurs départements, leurs composantes et à leurs formations, et éventuellement à celui d'un camarade ou d'un collègue.

Le Vice-président souhaite partager une vision globale et complète de l'offre de formation. Il débute en expliquant que l'université se caractérise par sa présence sur l'ensemble des départements Centre Val de Loire.

Il rappelle les différentes composantes et implantations de l'université :

- 3 Unités de Formations et de Recherche (UFR) : Orléans, Châteauroux, Bourges
- 1 Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC) : Orléans
- 4 Instituts Universitaires de Technologie (IUT) : Orléans, Bourges, Chartres et Indre
- 6 centres INSPE : Blois, Bourges Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours.
- 2 Écoles Polytech : Orléans et Chartres
- 1 École Universitaire Kinésithérapeute (EUK-CVL) : Orléans
- 1 Département de Médecine : Orléans

Pour un total de 18 142 étudiants inscrits et répartis sur l'ensemble de la région au 13/02/25.

Campus	Composante				ORLEANS	Composante	
BLOIS	INSPE 41	191				DRED	446
	Tout	191				EUK CVL	400
BOURGES	Composante		CHATEAUROUX	Composante		IFUO	194
	ASUB	152		CESU DEG	229	INSPE 45	256
	CUEJ	257		CESU LLSH	215	INSPE CVL	356
	INSPE 18	101		INSPE 36	103	IUT 45	1293
	IUT 18	1042		IUT 36 CHX	235	MEDECINE	284
	Tout	1552		Tout	782	OSUC	202
CHARTRES	Composante		FONDETTES	Composante		POLYTECH	941
	DROIT 28	7		INSPE 37	308	SC TECHN	4823
	INSPE 28	122		Tout	308	SEFCO	3
	IUT 28	335	ISSOUDUN	Composante		UFR DEG	3093
	POLY CHART	107		IUT 36 ISS	323	UFR LLSH	2124
	Tout	571		Tout	323	Tout	14415
					Tout	18142	

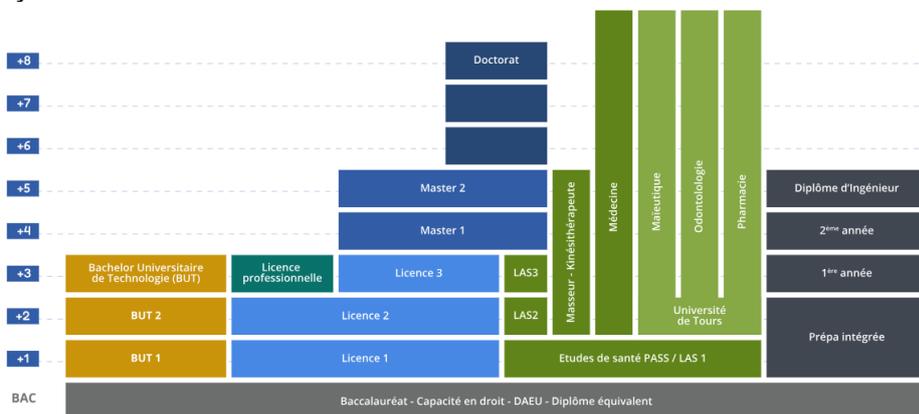
Le nombre d'étudiants reste plutôt stable par rapport aux années précédentes.

L'offre de formation se représente aussi par des heures de formations et à l'université d'Orléans cela représente 350 000 HETD (Heures Equivalent Travaux Dirigés). Ces HETD sont réparties en heures de service, heures complémentaires, heures de vacances...

Au moyen d'un focus sur l'apprentissage, le Vice-président précise que près de 45% des étudiants de l'université bénéficient d'un financement de leurs études, soit au travers d'une bourse, soit au travers d'un contrat d'alternance.

Le Vice-président invite les membres élus qui souhaiteraient avoir plus d'informations sur une formation en particulier à consulter la page web actualisée de l'offre de formation : <https://formation.univ-orleans.fr/>

Le Vice-président détaille ensuite l'offre de formation proposée par l'université en passant par les BUT, les Licences, les Masters de certaines composantes, l'offre de formation de l'OSUC, de Polytech et des formations en Santé.



Le Vice-président présente ensuite des statistiques relatives au taux d'emploi calculé par INSERSUP pour les masters de l'université d'Orléans. Le diagramme proposé permet de constater les très bons résultats obtenus en la matière.

Il rappelle que le taux d'emploi est obtenu au moyen du rapprochement entre la base statistique des diplômés des universités et la base des salariés en France et que, par sa construction, il est forcément inférieur à un taux d'insertion.

Les données statistiques Inersup à un an relatives aux diplômés 2023, montrent qu'aucune université ne présente à la fois un meilleur taux d'emploi et un meilleur taux d'emploi stable que ceux observés pour l'université d'Orléans.

→ [Présentation du Vp CFVU en annexe.](#)

Mme LOTH Karine est représentée par Mme BEGUIN-VINCENT Geneviève depuis le début de la séance jusqu'à 14h57. Mme LOTH Karine est présente à partir de 14h58.

INSTANCE CFVU

2. [DÉLIBÉRATION] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 2 décembre 2024

Le Vice-président soumet au vote le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 2 décembre 2024 :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	10
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Vote de la Commission : Le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 2 décembre 2024 est adopté.

3. [Approbation] Procès-verbal relatif aux élections à la séance du 25 février 2025

Le Vice-président soumet au vote le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 25 février 2025 :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Vote de la Commission : Le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

4. [Avis] Calendriers universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026

Le Vice-président invite Mme Valérie Aufrère, Directrice adjointe DEVE à Orléans, à présenter ce point.

Les calendriers proposés ont été co-construits par un groupe de travail composé de l'ensemble des responsables de scolarités afin de prendre en considération les particularités et les demandes spécifiques des composantes.

Cette année, il y aura 13 semaines d'enseignements pour chacun des deux semestre 2 semestres. Tout a été mis en œuvre pour respecter les semaines de révision des étudiants.

Les calendriers ont été soumis au Conseil des directeurs et au Comité Social d'administration (CSA) avant d'être présentés pour avis à la CFVU et ils seront votés lors du prochain Conseil d'Administration (CA).

Mme Ikoko :

On remarque l'absence de session de rattrapage à Polytech.

Le Vice-président :

Oui, les étudiants sont évalués en contrôle continu tout au long de l'année, ce qui explique l'absence de session de rattrapage. C'est une spécificité propre à Polytech.

Mme Raymond :

On observe que la pause pédagogique de l'IUT de Chartres est plus longue que celle des autres IUT.

Mme Aufrère :

Effectivement, c'est une décision prise sur demande de l'IUT de Chartres, mais d'autres IUT, l'ont également formulé cette demande. Ils seront obligés de concentrer les heures d'enseignements.

Mme Baysal :

En 2^{ème} année de médecine, certains étudiants demandent la possibilité d'intégrer des vacances au mois de novembre (Toussaint).

M. Carbonnelle :

En 2023-24, pour que les étudiants puissent profiter des vacances de Toussaint, nous avons programmé le stage infirmier au mois d'août. Les étudiants nous ont clairement fait part de leur mécontentement.

Il est très compliqué de planifier ce stage d'un mois dans l'organisation, c'est la raison pour laquelle les vacances de Toussaint n'ont pas pu être accordées. Il est envisageable de reprogrammer le stage infirmier au mois d'août.

Nous sommes ouverts à vos suggestions et prêts à en discuter lors de la commission pédagogique pour évaluer la faisabilité des solutions.

M. Malrieu :

Est-ce que ces calendriers ont fait l'objet d'une concertation avec Tours ? Il remarque ensuite que les semestres de 12 semaines avaient l'avantage de pouvoir permettre une transmission relativement à l'avance des résultats des étudiants en PASS et en LAS ce qui offrait une certaine souplesse à la scolarité de Tours et une assurance quant à la stabilité des classements PASS et LAS. Il reconnaît le gain pédagogique à cette proposition de semestres à 13 semaines mais attire l'attention sur de possibles difficultés dans l'organisation des jurys PASS LAS commun à Orléans et Tours.

Le Vice-président :

Il confirme la concertation avec Tours lors de la construction de ces calendriers et indique qu'il serait préférable de disposer d'années à soixante semaines de cours par an, les choses seraient plus simples. Il remarque que la construction des calendriers suscite de nombreux débats chaque année.

M. Loubère :

Les jours fériés sont-ils compensés avec les semaines de rattrapage ?

Le Vice-président :

Avec un calendrier de treize semaines, c'est bien pris en compte.

En outre, il n'y aura pas de pré-rentrée au mois d'août. La rentrée universitaire 2025-2026 commencera le 1er septembre 2025.

Le Vice-président soumet au vote les calendriers universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur les calendriers universitaires au titre de l'année universitaire 2025-2026.

5. [Délibération] Convention relative à la mise en place du 1^{er} cycle en santé PASS et L.AS

Le Vice-président présente la convention, celle-ci est examinée annuellement afin de garantir l'organisation adéquate de la première année des études de médecine entre l'université d'Orléans et l'université de Tours dans le cadre de la création du Département Formation Médicale.

Mme Loth :

Le remboursement des frais de déplacements est-il pris en charge dans le cadre de cette convention ? Parce que je fais face à des difficultés à ce sujet.

Le Vice-président :

C'est l'université d'accueil qui prend en charge les frais de remboursement. (Voir la convention p.8, article 9) Cependant, il y a quelques confusions à ce sujet, et en finalité c'est le département de médecine qui solde les comptes.

Mme Raymond :

Pouvez-vous me renseigner sur la composition du Comité de Pilotage (COFIL) PASS/L.AS ? Qui est désigné comme représentant élu étudiant de l'université d'Orléans ?

Le Vice-président :

Je vais me renseigner auprès du Vp et du chargé de mission médecine, respectivement Mme Salliot et M. Duverger. En raison du renouvellement des équipes, les COPILs n'ont pas encore débuté.

Le Vice-président soumet au vote la convention relative à la mise en place du 1^{er} cycle en santé PASS et L.AS :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la convention relative à la mise en place du 1^{er} cycle en santé PASS et L.AS.

7. [Avis] Révision des Capacité d'Accueil en Santé (CAS) pour 2025-2026

Le Vice-président explique que les CAS correspondent à la répartition prévisionnelle (N+1) du nombre de places réservées aux étudiants en PASS et en LA.S dans les différents domaines : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie (MMOPK). Les CAS ont fait l'objet d'un premier vote mais il est nécessaire d'effectuer un nouveau vote.

En effet, l'université de Tours, en partenariat avec la Croix-Rouge, a choisi de mettre en place une école de kinésithérapie pour la rentrée 2025-2026. Cela implique donc l'actualisation des CAS.

M. Miguel :

Les places pour les sportifs de haut niveau ne sont-elles pas règlementées ? Il propose 2 places/38 contre 1 place/100 à Orléans.

Le Vice-président :

J'interrogerai Mme Emmanuelle Blanchard-Laumonier, responsable des PAS/LA. S à Tours sur ce point de la réglementation.

Mme Ibarquen-Vargas :

Le coût de la formation ne fait pas l'objet d'une explication claire. Je crains que les étudiants optent pour cette une formation en alternance, ne sachant pas que l'apprentissage ne débute qu'en 3^{ème} année et que pour leurs deux premières années, les frais d'inscription s'élèvent à 2 700€.

Le Vice-président :

Il confirme que l'école privée de Kinésithérapie-Croix-Rouge propose l'accès à l'apprentissage à partir de la 3^{ème} année. Il confirme que les frais d'inscriptions seront plus élevés qu'a' l'école Universitaire de Kinésithérapie d'Orléans (EUK).

Une information devrait être faite dans ce sens aux étudiants qui envisagent les études de Kinésithérapie.

Il propose et lance le débat sur la possibilité, par exemple, qu'un étudiant admis en Kinésithérapie puisse refuser son choix, s'il n'obtient pas l'école de son choix, pour postuler à nouveau l'année suivante une nouvelle fois en Kinésithérapie.

Actuellement, pour toutes les formations santé si vous refusez par exemple votre vœu en médecine, l'année suivante, vous n'êtes pas autorisée à postuler de nouveau en médecine.

M. Malrieu :

Le conseil régional qui souhaitait voir augmenter le nombre de Kinésithérapeutes formés en région centre-val-de-Loire que le projet d'école a vu le jour sur Tours. Les moyens financiers de l'université de Tours ne lui ont pas permis de porter cette école et c'est pour cette raison qu'elle a confié à la Croix-Rouge. Il regrette qu'une organisation différente aussi bien en termes de pédagogie qu'en termes de coûts de formation pour les étudiants soit mise en place

→ [Tableau actualisé en annexe](#)

Le Vice-président soumet au vote la révision des Capacité d'Accueil en Santé :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur la révision des Capacité d'Accueil en Santé à l'unanimité des votants.

8. [Information] Convention relative aux modalités et critères de sélection d'admission en 1^{ère} année de Masso-Kinésithérapie avec la Croix-Rouge.

Les membres de la CFVU ont reçu la convention en amont pour lecture et information et il n'y a pas d'objections.

→ [Convention en annexe.](#)

9. [Délibération] Convention relative aux modalités et critères d'admission en 2^{ème} année de Sciences Médicales entre les universités de Tours et Orléans.

Le Vice-président explique que c'est une convention classique qui décrit la mise en œuvre de l'admission en 2^{ème} année du DFGSM.

Le Vice-président soumet au vote la convention relative aux modalités et critères d'admission en 2^{ème} année de Sciences Médicales entre les universités de Tours et d'Orléans.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	3
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Vote de la Commission : La convention relative aux modalités et critères d'admission en 2ème année de Sciences Médicales entre les universités de Tours et Orléans est approuvée à l'unanimité des votants.

10. [Information] Désignation des membres de la commission d'exonération des droits d'inscriptions.

Le Vice-président sollicite des volontaires afin de siéger à la commission d'exonération des droits de remboursement. La mission principale de cette commission est de statuer sur des demandes d'exonérations de droits d'inscription. La première commission aura lieu, le 19 mars 2025.

Sur le volontariat les candidats suivants se sont proposés :

- Rim OUCHQIR - Etudiant
- Gerard MCLAUGHLAN - Etudiant
- Evin BAYSAL - Etudiant
- Abdelkrim BENSAID - Enseignant-Chercheur
- Fabrice MIGUEL - Enseignant-Chercheur
- Geneviève BEGUIN-VINCENT - BIATSS

QUESTIONS DIVERS

Mme Béguin-Vincent :

Mme Béguin-Vincent soulève plusieurs interrogations relatives à des problèmes de comportement allant vers l'agressivité, qui s'intensifient et notamment en Licence. Elle se questionne sur la possibilité d'ajouter une clause supplémentaire dans la réglementation des études sur les modalités d'examens et sur le savoir-vivre.

- Les enseignants sont-ils légitimes pour demander un document d'identité en cours ?
- Qu'est-il possible de mettre en œuvre pour améliorer les comportements des étudiants ?
- Peut-on inclure une clause à propos des sorties provisoires en début d'épreuve ?
- Quelle sanction est prévue si l'étudiant continue de composer à la fin de l'épreuve ?

Le Vice-président prend note de toutes ces questions et apportera des réponses détaillées prochainement. Il indique tout de même que les problèmes de comportement susceptibles d'être traité en commission de discipline. Il indique que la réglementation des études sera l'objet d'une discussion lors de la prochaine CFVU.

Mme Béguin-Vincent :

Est-il envisageable que l'UE « transition écologique » ne soit pas compensée avec les autres UE en Licence ?

Le Vice-président n'est pas favorable à un quitus et explique que puisque ce cours est proposé à tous les étudiants inscrits en L2, nous devons assurer une égalité de traitement à tous les étudiants. Il invite à lui faire part de propositions afin d'interroger les formations concernées par cette UE. Les M3C de cet enseignement seront discutées séparément et feront l'objet d'une discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h57.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

